

- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- <u>Poser une question</u>

Sélectionner une page

Les Amo

Coordonnées bruxelloises des AMO ou services d'action en milieu ouvert reconnus par la FWB...



- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- <u>Services</u>

Sélectionn	ner	une	page

Un kot, combien ça coûte ?

Le kot étudiant et le coût. Tout savoir sur le loyer, la garantie locative, les charges locatives, les assurances…



- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

Blocus : comment obtenir une aide financière pour

remplacer ton job étudiant ?



Tu bosses pour financer tes études, mais le blocus arrive et tu te demandes comment tout gérer ? Bonne nouvelle : certaines universités proposent une aide financière pour compenser les revenus que tu perds si tu arrêtes ton job pendant les examens. On t'explique tout !

C'est quoi cette aide ?

Appelée « allocation job » ou « allocation compensatoire examens », c'est un coup de pouce financier pour te permettre de te concentrer sur tes révisions sans stresser pour tes finances. Les montants peuvent aller jusqu'à 859 euros par mois, selon ce que tu gagnais avec ton job.

Qui y a droit ?

Les conditions varient selon ton université, mais en général tu y as accès si :

- Tu travailles régulièrement comme étudiant.
- Tu es en situation financière précaire (critères définis par chaque université).
- Tu remplis un formulaire avec quelques documents (fiches de paie, justificatifs financiers, etc.).

Par exemple, à l'ULB : cette aide est accessible si tu es

boursier ou bénéficies d'une réduction de minerval. À l'UNamur, tu dois prouver que ton job est indispensable pour financer tes études. À l'UCLouvain Saint-Louis, il suffit de montrer tes revenus des trois derniers mois.

Pour plus d'informations sur les conditions et marches à suivre tu peux consulter ces pages :

UCLouvain :

https://uclouvain.be/fr/sites/saint-louis-bruxelles/aides-fina
ncieres.html

ULB :

https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-et-sociales/aides-fina
ncieres

UNamur :

http://www.unamur.be/fr/campus/bien-etre/aides-financieres-soc
iales

C'est quoi le montant ?

Le montant que tu reçois dépend de tes revenus précédents.

Exemple : si tu as gagné 300 euros par mois avec ton job, ton université peut te verser cette somme en décembre et janvier. Certaines universités, comme l'UCLouvain Saint-Louis, sont flexibles sur les plafonds pour aider un maximum d'étudiants.

Alors, renseigne-toi vite auprès de ton université et prépare ton blocus l'esprit tranquille !



- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- <u>Poser une question</u>

Sélectionner une page

Adresses bruxelloises

Adresses bruxelloises utiles en matière de drogues



- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- Poser une question

Derniers jours pour introduire votre demande d'allocation d'études!



Vous avez jusqu'au **31 octobre** pour déposer votre demande d'allocation d'études dans l'enseignement secondaire et supérieur pour l'année 2024-2025.

Vous ne savez pas comment vous y prendre ? Pour commencer, vous pouvez consulter nos pages :

- <u>Allocations d'études dans l'enseignement supérieur :</u> <u>conditions, montants et minerval</u>
- Allocations d'études dans l'enseignement secondaire:
 conditions, montants et recours
- Allocations d'études : comment remplir le formulaire?

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre dossier, notre centre <u>Infor Jeunes</u> situé à Schaerbeek est là pour vous accompagner du lundi au vendredi entre 13h et 18h, même si vous n'habitez pas Schaerbeek! Notre <u>permanence à Anderlecht</u> ouverte le jeudi entre 13h30 et 17h peut également vous aider.

N'attendez pas la dernière minute, nos informateurs sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous guider dans les démarches administratives.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- <u>Suivre</u>
- <u>Suivre</u>
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339 1030 Bruxelles Tél.: 02 733 11 93 inforjeunes@jeminforme.be





